

# LA TRIBUNE

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

L. O. DAVID, RÉDACTEUR-PROPRIÉTAIRE.

BUREAUX : 25 Rue Ste. Thérèse.

W. F. DANIEL, ADMINISTRATEUR

## ADMINISTRATION.

### LA TRIBUNE

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Paraît tous les samedis. Les abonnements datent du 1er et du 15 de chaque mois.

## ABONNEMENT.

Un an ..... \$1.00  
Six mois ..... \$0.50

Le Numéro 2 Cents.

## ANNONCES :

Dix cents la ligne, première insertion et cinq cents la ligne pour chaque insertion subséquente.

Une remise libérale sera faite pour les annonces à long terme.

Toutes correspondances concernant l'administration devront être adressées à

W. F. DANIEL,  
ADMINISTRATEUR.

### LA TRIBUNE

MONTRÉAL, 30 OCTOBRE 1880.

## Les Hommes de 37-38.

### DE LORIMIER.

Marie Thomas Chevalier de Lorimier descendait d'une noble famille française qui resta au Canada après la cession et consentit même à accepter des emplois sous le gouvernement anglais.

Il naquit en 1805, à Montréal, eut des succès au collège, étudia la loi sous M. Ritchot et devint son associé, son ami et le protecteur de sa famille. En 1832 il épousait Mlle Henriette Cadieux, fille aînée de M. Cadieux l'un des notaires les plus estimés de Montréal.

Nous pourrions répéter ce que nous avons dit de Cardinal : il avait tout ce qu'il faut pour aimer la vie, pour être heureux.

Tout lui souriait. Pas une ombre ne paraissait planer sur son avenir. Mais des natures chevaleresques comme celle de de Lorimier, des caractères aussi généreux, aussi ardents, des âmes aussi susceptibles de dévouement pour le triomphe d'une grande idée, d'un noble sentiment, sont toujours en danger.

De Lorimier était de cette éternelle famille des martyrs qui meurt depuis que le monde existe pour toutes les saintes causes, la religion, la patrie, la liberté, le bonheur et le progrès de l'humanité.

Il n'aurait pu, l'eût-il voulu, s'empêcher de prendre part à la lutte que la Chambre d'Assemblée soutenait contre une bureaucratie violente et tyrannique. Présent à toutes les assemblées, toujours au premier rang dans les élections, les discours de Papineau l'exaltaient, les résolutions les plus énergiques avaient son approbation. Dans l'élection du quartier ouest de Montréal en 1832, élection

où les bâtons, les pierres et les balles jouèrent un si grand rôle, de Lorimier fut un des partisans les plus enthousiastes et les plus utiles du candidat des patriotes, M. Tracey. Plus d'une fois sa vie fut en danger, un jour une balle brisa le manche du parapluie qu'il portait à la main. Il prit une part encore plus active aux élections générales de 1834 en faveur des candidats qui approuvaient les 92 Résolutions.

Nommé secrétaire de presque toutes les assemblées qui précédèrent l'insurrection et du comité central chargé de surveiller les actes du gouvernement et de diriger les comités de la campagne, il déploya une grande activité et un esprit remarquable d'organisation. Santé, repos, clientèle et fortune il sacrifia tout à la cause libérale. Dans la bagarre qui eut lieu entre le *Doric Club* et Les Fils de la Liberté, il se conduisit bravement et reçut une balle dans la cuisse.

Lorsque les mandats d'arrestation furent émis, il s'en alla dans le comté des Deux Montagnes se mettre sous les ordres de Chénier pour organiser la résistance. Il était au feu de St. Gustache, prit part à la bataille, se sauva à St. Benoit, quand il vit que tout était perdu et de là s'enfuit aux Etats-Unis en passant par Trois-Rivières.

Il fut un des premiers à demander aux Canadiens réfugiés de s'organiser pour prendre leur revanche et pour rentrer dans leur pays, les armes à la main, sous la conduite de Robert Nelson. Il était l'un des chefs de l'expédition du 28 février que les autorités américaine firent avorter en arrêtant les armes et les munitions des patriotes. Il retourna à Plattsburgh où sa femme alla le rejoindre et vécut avec lui jusqu'au mois d'août.

Il rentra plusieurs fois dans le pays pour visiter les patriotes des Deux Montagnes et de Beauharnois et préparer le mouvement du mois de novembre 1838. Personne plus que lui n'était convaincu du succès de ce mouvement, personne ne croyait avec plus d'enthousiasme à la réalisation du beau rêve qui lui faisait entrevoir l'indépendance du pays. Il communiquait aux autres sa confiance et leur inspirait l'ardeur qui l'animait.

Il était à Beauharnois le trois novembre, lorsque les bureaucrates de ce village furent arrêtés et que les patriotes s'emparèrent du bateau à vapeur "Brougham." Il passa plusieurs jours au camp Baker où les patriotes reçurent l'ordre de se concentrer à Napierville. Mais rendus à Lapigeonnière, ils apprirent la défaite de Robert Nelson à Odelltown et décidèrent de se disperser. Les uns retournèrent à Beauharnois et les autres, sous la conduite de de Lorimier, se dirigèrent vers les Etats-Unis.

Près de la frontière de Lorimier et ses compagnons passèrent à une portée de fusil d'un corps de garde

qui tira sur eux. De Lorimier au lieu de continuer son chemin avec les autres eut la malheureuse pensée de revenir sur ses pas, il s'égara et fut arrêté le matin du 12 novembre. Conduit à pied à Napierville et de là à la prison de Montréal, il comparait devant la cour martiale le 11 novembre avec les chefs du soulèvement de Beauharnois. C'étaient : Jean-Bte. Brien, médecin, Ignace Gabriel Chevrefils cultivateur, Louis Dumouchel hôtelier de Ste-Martine; Tousseint Rochon voiturier, et Jacques Goyette tous deux de St-Clément; F. X. Prieur marchand de St-Timothé; Joseph Watier de Soulanges; Jean Laberge charpentier, et F. X. Touchette de Ste Martine, et Chevalier de Lorimier de Montréal.

Le procès dura du 11 au 20; pendant neuf jours les patriotes furent sur la sellette, au pilori, en butte à la mauvaise volonté des juges, à la vengeance des témoins et à la haine et au mépris de tous ceux qui les entouraient. Tous les matins quand ils arrivaient à la cour et le soir quand ils partaient, une foule de fanatiques enragés les accueillait par des hurlements de bouledogues et des vociférations de cannibales.

C'est à de Lorimier qu'on en voulait surtout, c'est à lui qu'on s'acharna pour le faire trouver coupable. Le juge-avocat M. Day le prit à partie dans son adresse à la cour martiale et le représenta comme un homme des plus dangereux, l'un des fauteurs de la rébellion, celui qui méritait le plus de mourir sur l'échafaud.

Les journaux bureaucratés annoncèrent avec plaisir que de Lorimier serait condamné. Ils ne se trompèrent pas. Tous les accusés furent condamnés à mort, mais de Lorimier seul fut exécuté.

Le 12 février pendant la soirée les condamnés qui depuis trois semaines s'attendaient tous les jours à ce qu'on les avertit de se préparer à monter sur l'échafaud, apprirent que les autorités avaient fait une commande de sept cercueils. Il y en aurait donc sept d'exécutés, les sept premiers sur la liste, savoir : de Lorimier, Brien, Dumouchel, Rochon, F. X. Prieur, Wattier et Laberge.

Quoique habitués à l'idée de mourir sur l'échafaud, les prisonniers dormirent mal dans la nuit du douze au treize. Ces cercueils leur firent faire de mauvais rêves.

Le lendemain à 3 heures ils apprirent que les juges-avocats venaient d'entrer au bureau du géolier pour signifier aux victimes choisies que le jour de l'exécution était fixé au vendredi suivant. On était au mercredi; l'avis était court.

Je crois devoir laisser maintenant M. Prieur raconter le dernier acte de ce drame émouvant.

"Quelques instants après, la porte de notre prison s'ouvrit et le géolier, s'arrêtant au milieu de la porte ouverte par son aide, appela : "Charles Hindenlang!" Environ dix minutes après, la

porte s'ouvrit de nouveau et le géolier appela : "Chevalier de Lorimier!" Celui-ci sortit avec les gardiens et la porte se referma une seconde fois.

Une troisième fois la porte s'ouvrit. J'étais occupé au fond de la salle à faire cuire quelque chose dans une casserole, je m'entendis appeler. Laisant là mon ustensile, je me rendis auprès du géolier, en disant à mes compagnons : "C'est mon tour!" mais le géolier me dit en anglais : "Ce n'est pas vous que j'ai appelé, c'est M. Lepaillieur, et c'est simplement pour lui remettre des provisions que lui envoient ses parents."

Nos deux malheureux compagnons, De Lorimier et Hindenlang, revinrent bientôt vers nous, et nous dirent en entrant dans le groupe ému que nous avions formé pour les recevoir : "Réjouissez-vous, nous sommes les deux seules victimes choisies dans cette section; mais il y en a trois prises dans les autres parties de la prison, ce sont Rémi Narbonne, François Nicolas et Amable Daunais."

Il y avait en ce moment au milieu de nous deux dames parentes de l'infortuné De Lorimier, sa sœur et sa cousine, accompagnées d'un monsieur de la famille; ces pauvres dames fondaient en larmes. La victime les consolait par des paroles angéliques pleines de foi et de résignation. "Mon sacrifice est fait, disait-il, et j'ai l'espoir d'aller voir mon Dieu : une seule chose assombrit mes derniers moments, c'est la pensée du dénuement de ma femme et de mes enfants; mais je les confie à la Divine Providence."

Vers six heures du soir, les guichetiers vinrent nous dire qu'il fallait entrer dans nos cachots. Nos visiteurs se retirèrent alors la douleur dans le cœur. J'ai déjà dit que nous étions deux par deux. Le compagnon de cachot de De Lorimier avait été jusque là, le Dr. Brien; dans ce moment, celui-ci vint me prier de vouloir bien changer de cellule, disant qu'il ne se sentait pas la force de partager le cachot de la victime.

Ah! c'est que, voyez-vous, il y avait un remord dans la conscience de ce malheureux qui avait obtenu un demi pardon au prix honteux de la délation, comme nous l'apprirent plus tard. On conçoit, en effet, quel voisinage ce devait être pour lui que celui de l'homme qui allait mourir victime de sa trahison.

Je devins donc le compagnon de cellule de Chevalier de Lorimier. Le soir, son confesseur vint le voir et demeura seul avec lui pendant une heure, durant laquelle je me retirai dans le corridor. En sortant de ce sublime tête à tête du chrétien repentant avec l'homme du pardon, de Lorimier était calme, sa figure semblait même respirer une douce gaieté. Nous fûmes de nouveau renfermés ensemble; je priai avec lui une partie de la nuit, puis nous nous endormîmes paisiblement l'un à côté de l'autre.

Le matin je le trouvai tranquille et reposé; il pria longtemps, puis il me parla longuement de sa femme et de ses enfants; il les confiait à la Providence. C'est à peine si je pouvais répondre à sa parole si touchante, si résignée, si chrétienne, tant l'émotion me dominait.

Lorsque les cellules furent ouvertes, le matin à l'heure ordinaire de dix heures, tous les regards se tournèrent, avec un intérêt mêlé de tristesse, vers les deux victimes que le jeune Guillaume Lévêque, compa-

gnon de cachot d'Hindenlang, et moi compagnon de Lorimier, conduisimes par le bras vers les groupes discrètement formés de nos camarades d'infortune. De Lorimier était résigné et digne, Hindenlang courageux et bruyant. Je préparai quelque chose pour notre déjeuner; mais De Lorimier mangea peu. Il se promenait d'un pas mesuré dans le corridor et souvent nous parlait de sa femme qui devait le venir visiter dans l'après-midi; il redoutait cette entrevue pour son infortunée compagne.

Vers les trois heures de l'après-midi, Madame de Lorimier, accompagnée de la sœur et de la cousine de son mari, et conduite par un M. de Lorimier cousin du condamné, entrèrent dans notre cellule. Madame de Lorimier portait sur sa figure une expression de douleur à fendre le cœur, mais elle ne pleurait pas; ses deux compagnes fondaient en larmes.

Nous avions pris des arrangements pour donner à nos deux malheureux amis, un diner d'adieu. La table chargée de mets préparés, sur notre ordre, par le géolier, avait été placée dans une pièce située près de la porte et qui donnait sur le corridor. A quatre heures on se mit à table. Hindenlang présidait au banquet. De Lorimier n'occupa pas le siège qui lui était réservé; mais il vint prendre avec nous un verre de vin. Pendant le repas, il se promenait dans le corridor ayant Madame de Lorimier au bras; les autres membres de sa famille occupaient des sièges, tantôt dans sa cellule, tantôt dans le corridor; les dames, de temps à autre, prodiguaient à la malheureuse épouse des paroles de consolation.

Il régnait à notre table une certaine gaieté triste qu'Hindenlang, pour sa part, rendait par fois bruyante. Pendant ces instants de récréation, furent admis, par les autorités de la prison, six curieux, parmi lesquels, me dit-on, se trouvait le rédacteur du journal *The Herald*; ils se tinrent en dedans, près de la porte, visiblement étonnés de l'aspect de cette scène. Après s'être fait indiquer ceux qui devaient le lendemain monter sur l'échafaud, ils se retirèrent sans mot dire.

Un instant après, on vint nous dire que Madame de Lorimier venait de perdre connaissance; elle gisait en ce moment, dans un état de complet évanouissement, dans le cachot de son mari.

Le confesseur de de Lorimier vint au commencement de la soirée et passa quelque temps seul avec lui dans sa cellule; puis il dit "courage" aux deux victimes, offrit quelques paroles de consolations à Madame de Lorimier et prit congé de tous.

On nous avait laissés, les deux condamnés M. Lévêque et moi, en dehors de nos cellules plus longtemps que d'ordinaire; à dix heures le géolier vint nous dire qu'il fallait entrer. C'était le moment que ce pauvre De Lorimier redoutait tant, et que nous aussi, nous voyions venir avec un déchirement de cœur. Quelques parents et amis étaient venus s'ajouter aux trois personnes de la famille qui accompagnaient Madame de Lorimier et qui devaient être chargées de la pénible mais charitable mission de la reconduire en ville.

La pauvre jeune femme allait donc dire à son mari un éternel adieu! A la suite de bien des hésitations, de sanglots et de larmes, elle se jeta à son cou et s'évanouit de nouveau. De Lorimier la souleva dans ses bras et, la tenant comme un enfant qu'on va déposer dans son berceau, il se diri-

gea vers la porte, les yeux attachés sur cette figure agonisante de la compagne de sa vie. Arrivé sur le seuil, il déposa un baiser sur le front décoloré de sa femme, la remit entre les bras de ses parents, et leur recommanda d'en avoir tous les soins possibles..... et la porte se referma sur nous.

De Lorimier me dit, en regagnant l'entrée de notre cachot : " Le plus fort coup est donné ! " ... Il était ferme, mais pâle comme la mort.

Il passa une partie de la nuit en prières et à écrire une lettre qui était comme son testament politique; puis, il se coucha. Je veillai près de lui; il dormit à peu près trois heures fort tranquillement.

Vers les sept heures (vendredi 15 février 1839), son confesseur arriva; il venait lui apporter le Saint-Via-tique et devait attendre pour l'accompagner à l'échafaud. Le condamné reçut la divine communion avec ferveur dans son cachot, où il demeura jusqu'à huit heures en actions de grâces avec son confesseur. Le temps était venu pour de Lorimier de se préparer à marcher au supplice; le prêtre se retira pour quelque temps. Ce fut moi qui aidai mon malheureux ami à faire sa toilette de victime... Comme je lui fixais au cou une petite cravate blanche, il me dit : " laissez l'espace nécessaire pour placer la corde. " Les larmes me partirent en torrents des yeux.

Aussitôt que sa toilette fut terminée, de Lorimier sortit du cachot et s'adressant à tous les prisonniers, leur demanda de dire en commun la prière du matin. Ce fut lui-même qui la fit d'une voix haute, ferme et bien accentuée. A l'invitation de De Lorimier, Hindenlang, qui jusque là était resté dans sa cellule, en sortit et se joignit à nous, pour assister à la prière; il ne se mit pas à genoux comme les autres, mais il se tint tout le temps debout la tête inclinée en avant et les mains jointes sur la poitrine. Oh ! comme nous le plaignîmes alors, et comme nous remerciâmes Dieu de nous avoir fait la grâce d'appartenir à son Eglise sainte !

A la suite de la prière les deux condamnés prirent une tasse de café. J'avais demandé à nos infortunés amis de me laisser comme souvenir quelque chose venant directement d'eux, ce fut alors que chacun me remit une mèche de ses cheveux; ceux de Lorimier étaient contenus dans un billet dont voici la copie.

{ " Prison de Montréal,  
" 15 Février 1839.

" CHER PRIEUR,

" Vous me demandez un mot pour souvenir. Cher ami, que voulez vous que je vous écrive, je pars pour l'échafaud. Soyez courageux et je meurs votre ami.

" Adieu.

CHEVALIER DE LORIMIER."

A huit heures trois quarts environ, le géolier, accompagné de quelques officiers militaires, de plusieurs soldats et d'un bon nombre de curieux, vint chercher les deux victimes. De Lorimier, en voyant approcher ce cortège, dit au géolier d'une voix ferme : " Je suis prêt ! " Il m'embrassa, salua tous les amis, auxquels il avait déjà dit adieu, et partit avec son compagnon Hindenlang."

De Lorimier monta sur l'échafaud d'un pas ferme et ne donna jusqu'au dernier moment aucun signe de faiblesse. Lorsque Hindenlang prononça le discours qu'il termina par le cri de " Vive la liberté ! " de Lorimier sourit plusieurs fois et approuva de la tête les paroles enthousiastes de son compagnon d'infortune.

Hindenlang avait à peine fini de parler que le signal était donné et la trappe tombait.

De Lorimier avait cessé de vivre. La patrie avait perdu l'un de ses plus nobles, de ses plus généreux enfants, un homme dont le nom vivra et sera honoré aussi longtemps qu'il y aura dans le cœur des Canadiens-Français le sentiment de l'honneur, du patrio-

tisme et l'amour de la liberté. Le jour où notre population aura cessé d'admirer ce qu'il y avait de grand, de sublime dans l'âme de de Lorimier, elle ne méritera plus de vivre.

L. O. DAVID.

### Que faut-il faire ?

M. Edmond Mallet de Washington, l'un des Canadiens-Français les plus estimés aux Etats-Unis, parle dans *Le Drapeau National* de l'immigration. Après avoir dit qu'il est difficile de constater le chiffre de l'immigration canadienne aux Etats-Unis, il ajoute : " Néanmoins le nombre de nos compatriotes qui désertent le sol natal continue d'être beaucoup trop considérable.

" Que devons nous faire pour les retenir au pays ? Y a-t-il parmi nous un homme qui puisse découvrir les moyens nécessaires pour arriver à cette fin ? Trouvera-t-on assez de patriotisme et d'esprit d'abnégation pour appliquer ces moyens, lorsqu'une fois on les aura trouvés ? "

C'est en grande partie pour trouver ces moyens et avoir la force de les appliquer que nous demandons un gouvernement d'hommes d'affaires, un ministère capable d'imposer à la province les sacrifices nécessaires pour la sauver. Il est impossible d'avoir une politique vraiment nationale avec des gouvernements dont l'existence dépend des caprices et de l'ambition de quelques individus, et dont le principal souci est de satisfaire les solliciteurs d'emplois publics et de ne rien faire qui l'expose à périr.

Que faudrait-il faire ?

Aider l'établissement des industries nouvelles et la colonisation d'une manière sérieuse et substantielle. Donner à ceux qui voudraient défricher les moyens de vivre pendant quelque temps.

Quand nous pensons qu'on a laissé partir pour les Etats-Unis ou mendier leur pain dans les rues de nos villes, des milliers d'ouvriers qui demandaient, les yeux baignés de larmes, qu'on leur donnât les moyens de se rendre dans la forêt et d'y vivre jusqu'à leur première récolte, nous sommes portés quelques fois à désespérer de l'avenir.

Ce que des Anglais font en ce moment dans les townships de l'est pour des étrangers, nous n'avons pu le faire pour les enfants du sol.

On se rappelle si nous avons demandé à grands cris qu'on aidât le colon pauvre à faire les premiers travaux de défrichement, à se construire une maison et à ensemençer ses premiers dix arpents de terre, à la condition qu'il rembourserait en entier ou en partie l'argent dépensé à son profit. Eh bien ! ce que nous n'avons pu faire pour nos compatriotes, pour l'avenir de notre nationalité, des Anglais le font en ce moment pour des émigrés d'Angleterre et d'Irlande. Le Rev. M. Bray est allé en Angleterre et il a formé une compagnie qui se propose de coloniser une des meilleures parties des townships de l'est au moyen du système dont nous avons si souvent demandé l'adoption.

Si les Anglais se mettent à l'œuvre ils vont nous vaincre sur le terrain de la colonisation comme dans le commerce et l'industrie, parce qu'ils feront cela pratiquement comme tout le reste, avec de l'argent et de l'organisation.

On craint d'aller devant le peuple pour lui demander de consentir à se laisser taxer. On a raison de craindre, car le peuple a le droit de demander

compte des millions qu'on a jetés aux quatre vents du ciel depuis l'établissement de la Confédération, des millions qu'on a dépensés pour acheter et coloniser des territoires nouveaux, pendant qu'avec une parcelle de ces sommes énormes on aurait pu tant faire dans notre pauvre province. Mais le peuple est raisonnable; si oubliant le passé, les hommes les plus éminents des deux partis se présentaient devant lui avec un drapeau vraiment national; s'il lui demandaient de l'argent non pas seulement pour payer des services plus ou moins suspects, pour soudoyer des mercenaires et nourrir des parasites, mais dans le but de mettre à exécution un programme sérieux de colonisation et d'industrie, ils seraient bien accueillis et ils auraient ce qu'il faut.

Si les hommes sages des deux partis ne s'entendent pas pour arborer ce drapeau, faire triompher ce programme national, ils seront, les uns et les autres, dévorés par les violents, les intransigeants, les exploités de religion et de patriotisme, et la province de Québec déchirée par les factions, bouleversée par toutes les mauvaises passions, deviendra un objet de mépris pour les autres nations.

On dit que des élections vont avoir lieu pour satisfaire les intransigeants qui ne veulent pas de coalition. On devrait s'entendre pour former un ministère d'hommes d'affaires, préparer un programme et demander au peuple de voter pour les candidats qui seraient en faveur de ce ministère et de ce programme.

A ceux qui pourraient avoir des doutes sur la pureté des motifs qui nous font demander une fusion ou si l'on veut une suspension d'hostilités pour faire des affaires pendant quelque temps, nous rappellerons que sous le gouvernement Joly nous avons pris la même position, exprimé la même opinion. Mais il y avait dans ce temps là comme aujourd'hui des gens qui criaient : " Périsse la patrie plutôt que le parti ! "

On nous dit que M. Chapleau s'en va à Ottawa et que les violents et les intéressés parmi les conservateurs veulent, au lieu d'une coalition, avoir des élections. Encore des élections ! Nous ne sommes pas assez divisés !

Lorsque nous avons dit que les commis étaient traités comme des nègres, nous avons voulu dire qu'ils travaillaient comme des nègres. Nous trouvons barbare qu'on oblige un commis d'être debout derrière un comptoir depuis huit heures du matin jusqu'à onze heures du soir. Il doit y avoir assez d'hommes raisonnables parmi les marchands pour rendre justice à une classe qui mérite des égards.

Nos lecteurs ont du comprendre qu'une des raisons qui nous engage à demander un rapprochement à Québec, est le désir de mettre fin à la lutte qu'on est obligé de faire, lorsqu'on est libéral, contre le clergé pour se défendre.

C'est un sacrifice que nous ferions dans l'intérêt du pays, de la religion et du clergé.

Il semble que s'il est des gens qui devraient apprécier ce sacrifice, favoriser ce désir de paix et de conciliation, ce sont ceux qui se donnent comme les seuls véritables amis de la religion dans ce pays. Eh bien ! ce sont précisément les gens qui nous ont le plus

mal reçu. *Le Courrier du Canada* et le *Journal des Trois-Rivières* ont naturellement été les plus violents.

Si pour protéger nos droits politiques nous nous défendons, on nous accuse d'être les ennemis du clergé, si nous nous montrons disposés à prendre les moyens de faire cesser ces luttes, nous n'en valons pas mieux. Que faut-il donc faire ?

### Déclaration importante d'un ministre fédéral.

L'honorable J. H. Pope, a fait une déclaration assez importante dans le cours de son discours, prononcé à Brome, le jour de la présentation des candidats.

" Je ne suis pas protectioniste, s'est écrié l'honorable ministre de l'agriculture, mais libre-échangiste, et le gouvernement, dont je fais partie, travaille actuellement à établir de meilleures relations commerciales entre le Canada et les Etats-Unis."

Il paraît étrange d'entendre un membre d'un ministère protectionniste se déclarer libre-échangiste, mais cette déclaration en faveur d'une union commerciale avec les Etats-Unis, prouve qu'il n'y a pas si loin qu'on pense de la protection à l'annexion commerciale, et que Sir John pourrait bien avoir dans la tête le projet de nous donner à tout prix le marché américain, quand il croira la question mûre. Tout est possible à Sir John.

M. Dubuque dit dans *Le Travailleur* de Worcester que les gens qui ont maltraité des Canadiens-Français dans les rues de Fall River, il y a quelque temps, étaient des Anglais et des Irlandais. Il ajoute cependant que les Irlandais bien pensants de Fall River sympathisent avec les Canadiens-Français. La question est de savoir si les Irlandais bien pensants à Fall River forment la majorité.

On parle d'établir une société de secours mutuel ou d'assurance sur la vie dont le but serait d'arracher à la misère les veuves et les enfants des ouvriers morts dans l'indigence. Dans un pays comme le nôtre où les ouvriers ont de grosses familles et font de petites économies, ils devraient avoir quelque association de cette nature. Les sociétés existantes ne donnent pas assez à la veuve et aux enfants de leur membres. Il serait facile de fonder une association qui permettrait à l'ouvrier de mourir tranquille en songeant que sa femme et ses enfants ne seraient pas jetés par sa mort dans la rue.

### POURQUOI M. CHAPLEAU VA-T-IL A OTTAWA ?

Pour la raison toute simple que la position de premier-ministre à Québec est simplement ruineuse. On ne peut pas supposer qu'un homme, assez distingué pour être chef du gouvernement provincial, se contente d'un salaire de \$3,000, lorsque sa position le force à en dépenser 5,000. Si la province de Québec veut avoir comme premier-ministre un homme supérieur, il faut au moins qu'elle paye ses dépenses, lorsqu'il se donne tout entier à son service. M. Chapleau, comme la plupart de nos hommes de talent, n'a pas les moyens de servir la province pour rien, et conséquemment il entre dans le ministère fédéral où ses services seront mieux appréciés.

\*.\*

Dans l'état déplorable des finances de la province il faut retrancher d'abord les dépenses de luxe. Au premier rang de ces dépenses figurent les \$40,000 que coûte le Conseil Législatif, dont le pays n'a nullement besoin. La suppression pure et simple s'impose à tous les hommes bien pensants.

Si cependant on tient à cette inutile doublure de la Chambre des députés, au moins qu'on supprime l'indemnité. Les conseillers législatifs représentent l'aristocratie de la Province, dit-on, eh bien ! qu'ils paient de leurs deniers l'honneur qui leur est fait et que chaque fois qu'ils siègent à Québec, ce soit à leurs dépens. Il en était ainsi autrefois, pourquoi n'en serait-il pas ainsi aujourd'hui ? Dans ces conditions les conseillers législatifs mériteraient au moins le respect du pays ; tandis que maintenant le peuple les regarde d'un mauvais œil.

\*.\*

Depuis longtemps on discute la possibilité de créer un ministère d'affaires, basé sur un programme des réformes les plus urgentes, dans l'administration de la province et réunissant les hommes les plus forts des deux partis. Il y a tant à faire pour ramener l'équilibre dans nos finances et développer les ressources du pays !

Quand il s'est agi de former la Confédération n'avons nous pas vu les deux partis s'unir dans Ontario, pour en obtenir tous les avantages ? Une fois la confédération faite, les deux partis se sont séparés de nouveau. Pourquoi n'en serait-il pas ainsi aujourd'hui pour la province de Québec ? Il ne peut y avoir qu'une objection à cela, mais elle est bien sérieuse. C'est que des deux côtés de la Chambre il y a des députés qui aspirent à être ministres dans un gouvernement de leur parti, mais qui ne pourraient certainement pas entrer dans un gouvernement composé des hommes les plus distingués des deux partis. Voilà où est la difficulté.

\*.\*

La cause en séparation de corps et de biens, intentée par une dame de la meilleure société de Montréal, contre son mari sénateur, est encore le sujet de toutes les conversations. Des paris sont ouverts sur le résultat du procès. Je vous parie, disait l'autre jour un de nos amis, que le juge, comme autrefois Salomon, tranchera la difficulté en deux parties égales, donnant ainsi raison et tort à tous deux comme suit ;

1o. Séparation accordée, chaque partie payant ses frais ; et franchise ment c'est bon marché quand on réfléchit à ce qu'ils ont du souffrir.

2o. Division égale des enfants entre le père et la mère avec l'espoir d'amener plus tard un rapprochement, lorsque le temps aura fait disparaître les aspérités d'aujourd'hui.

\*.\*

L'homme qui tient aujourd'hui, dans sa main, les destinées de la France et qui d'un jour à l'autre peut précipiter l'Europe dans une guerre terrible et générale, est de taille moyenne, très large de poitrine, brun, vouté, marchant avec pesanteur, avec un léger balancement de droite à gauche.

La parole de Gambetta est d'abord lente et contenue, mais bientôt, avec les idées qui se pressent, le tribun se redresse, l'œil s'enflamme, sa chevelure longue et noire s'agit, ses bras s'élèvent en gestes énergiques, et la salle retentit des éclats de sa voix puissante.

Ici où nous sommes habitués à l'éloquence froide et sobre de gestes des orateurs anglais, le genre de Gambetta ne serait pas reçu. Nous en sommes arrivés à considérer l'éloquence passionnée comme de mauvais goût en parlement. Il n'est pas rare de voir nos meilleurs orateurs français, adoptant le genre anglais débiter froidement leurs discours, les deux mains profondément enfouies dans leurs poches de pantalon.

En France l'éloquence est chaude, passionnée et mouvementée. L'orateur déclame et impressionne son auditoire autant par ses gestes et sa physionomie que par ses paroles. De là cet enthousiasme des assemblées délibérantes françaises, de là cet ascendant de Gambetta sur la Chambre des députés.

En dédaignant ce genre d'éloquence nos orateurs perdent leurs meilleurs moyens de persuasion et d'influence soit en Parlement soit dans les assemblées publiques.

JOSEPH.

**NOUVELLES DIVERSES.**

—La ville de Sherbrooke est en émoi. Gray l'assassin de Mulligan y sera pendu dans le mois de novembre. Or, c'est la première fois qu'une exécution aura eu lieu dans ses murs. On se rappelle les circonstances du crime pour lequel Gray va subir la peine de mort.

Mulligan vivait seul dans une petite cabane, au milieu de la forêt, à quatre milles de toute habitation. Il passait pour avoir de l'argent. Le jour de Noël, on trouva les débris de sa hutte, qui avait été détruite par le feu, et au milieu une faible partie du tronc d'un cadavre, dont les jambes et les bras avaient disparu. Evidemment, il y avait eu un crime. Les prévenus furent soupçonnés et mis en état d'arrestation. Amené sur les lieux, Gray fit des déclarations compromettantes. Chez lui on trouva des effets ayant appartenu au défunt et aussi de l'argent caché dans sa cave. Se voyant pris, Gray prétendit qu'un autre, dont il donna le nom, avait commis le meurtre et s'était enfui aux États Unis, après lui avoir donné l'argent et les effets en question.

Malheureusement pour lui, comme tous les meurtriers, il parla trop, et ses aveux l'ont fait condamner. Un correspondant de Sherbrooke public dans la *Courrier de Wonsoket* des détails intéressants sur ce qui s'est passé :

Le meurtrier, dit-il, n'a rien qui le recommande. C'est un homme brutal, qui a déjà frappé un antagoniste avec une hache. Il jouissait d'une très mauvaise réputation à Scottstown et dans les environs; on le redoutait comme un homme dangereux. Si vous l'aviez vu, dans la boîte, à côté de sa femme portant sur ses genoux un beau petit enfant de trois ou quatre ans, aux cheveux blonds, regardant avec étonnement autour de lui tout ce qui l'entourait, pendant que le substitut du procureur général, dans un réquisitoire accablant, demandait justice au nom de la société outragée et au nom de la victime dont le sang crie vengeance! Cette scène a vivement impressionné l'auditoire. Le père était là, morne, la face livide, le regard éteint, la paleur de la mort empreinte sur tous ses traits. On sentait que c'en était fait de lui. Le lendemain, après le résumé de la cause fait par le juge avec toute l'impartialité et le soin que demandait la circonstance, le jury est bientôt tombé d'accord. — Coupable! Et tout le monde de tourner ses regards vers le condamné dont le sort est maintenant scellé. Lorsque, selon le solennel usage anglais, le juge lui demanda s'il avait quelque chose à dire avant que la sentence de mort fût prononcée contre lui, il protesta hautement de son innocence; mais il avait véritablement l'air d'un meurtrier accablé sous le poids d'une condamnation inattendue: il était horrible et faisait pitié à voir. Le juge était tellement dominé par l'émotion qu'il put à peine accomplir

son pénible devoir. Ce sentiment pénible était partagé par tout l'auditoire. Et dire que si Gray n'eût point parlé, comme il l'a fait, il eût été impossible de l'atteindre, car la preuve reposait entièrement sur les circonstances; mais il avait fait des aveux qui devaient le conduire à la potence. Rien de plus vrai que le dicton anglais: *murder will out*, oui, il faut que meurtre soit découvert. On assure qu'en s'en allant à la prison, le condamné a injurié le juge, à la croyance religieuse duquel il a attribué son sort. Pendant que le juge prononçait la sentence néfaste, l'interrompt soudainement, protesta de son innocence et le cita au tribunal du souverain juge! Il y eut, à ce moment, frisson général dans l'auditoire.

—Une cause intéressante a été plaidée ces jours derniers à Valleyfield par devant les magistrats de ce lieu. Deux jeunes gens étaient accusés d'avoir battu leur oncle. Il paraîtrait, dit le *Courrier de Valleyfield*, que l'un des accusés, Remi, aurait dit à son oncle qu'il avait emprunté une robe pour marier sa fille, et que sur ce, la querelle aurait commencé. Dans la dispute les deux neveux saisirent l'oncle et le précipitèrent tête la première dans un chaudron à moitié rempli de ragoût, lui infligeant en même temps des blessures apparemment graves. Ed. Allard est arrivé à la ville la chevelure encore convertie de ragoût, et la figure de bandelettes.

—Parnell a dit: "Que personne ne prenne la ferme dont un compatriote aura été dépossédé injustement par son propriétaire." Son conseil est suivi, un Irlandais ayant pris la ferme d'un compatriote évincé, il devint aussitôt un objet de mépris; on cessa de le saluer et de lui parler, on le fuit comme si c'était un pestiféré.

—Le coroner de Mid & West Surrey reçut dernièrement instruction de se rendre à Cardigan Rood, à Richmond pour faire une enquête sur le corps d'un enfant qu'une servante du nom de Elizabeth Greenwood venait de mettre au monde. La mère dénaturée avoua bientôt qu'elle avait elle-même coupé la tête à son nouveau-né et l'avait caché quelque part dans la cuisine de la maison à laquelle elle était attachée comme domestique. Après quelques recherches on trouva la tête du pauvre petit être en partie brûlée.

UN ENFANT TUÉ PAR UN ÉLÉPHANT. — Un pénible accident vient d'arriver à Hanhey, en Angleterre.

Une ménagerie passait dans cette ville, et parmi un grand nombre d'animaux se trouvait un éléphant.

Cet animal bizarre et étrange attira la curiosité d'un grand nombre d'enfants qui, attroupés autour de lui, s'amusaient à lui jeter des noix et des bonbons.

Cependant, quelques uns d'entre eux lui présentèrent des pierres. Ce fait irrita tellement l'animal qu'il saisit avec sa trompe un des enfants. Le gardien accourut en toute hâte, et commanda à l'éléphant de lui rendre sa proie ce que fit ce dernier.

Malheureusement il était trop tard et cette imprudente victime mourut des suites des blessures qu'elle avait reçues à la tête.

LA DANSE DE LA MORT. — A un bal qui avait lieu la semaine dernière à St. Louis, une jeune fille se faisait remarquer parmi toutes les belles, par sa grâce, sa gaieté et sa beauté. Elle était à la veille de se marier et son fiancé assistait au bal. Après le réveil où elle mangea avec appétit toutes sortes de bonbons, de glaces et de gelées, elle accepta une invitation à danser une valse avec son fiancé. Soudain pendant qu'on admirait la grâce avec laquelle elle valsait, elle porta la main à sa tête et s'affaissa dans les bras de son fiancé en poussant un profond soupir. On accourut autour d'elle, on la transporta sur un canapé, on lui fit respirer des sels et on alla chercher un médecin. Lorsque celui-ci arriva, elle était morte. Son fiancé est menacé de perdre la raison.

—Il y a à peine quelques jours,

dans un endroit nommé Cairo, une femme du nom de Dederic était à cueillir des mûres, lorsque tout à coup elle entendit un bruit qui ne lui était pas inconnu. Elle eut bientôt à constater qu'elle était près d'un serpent noir appelé *coureur* (*racas*). Elle voulut fuir, mais le serpent l'atteignit et s'enroula autour de son corps de façon à avoir la tête sur sa poitrine. La malheureuse le frappa à coups redoublés avec un vase de fer blanc qu'elle avait, mais le reptile continuait à resserrer de plus en plus ses anneaux. Il y avait plus d'un quart d'heure que la lutte durait, lorsque le mari de cette pauvre femme accourant à ses cris, la trouva évanouie. Le serpent était parvenu à faire un anneau autour du cou de sa victime. L'homme lui céra la tête sous son talon et en débarrassa immédiatement le corps de sa moitié qui portait une tache bleue à la gorge à l'endroit où le serpent l'avait le plus serrée. Elle revint immédiatement à la vie. Le reptile mesurait onze pieds de long et était de la grosseur du poignet d'un homme.

COURAGE ET CONSTANCE. — A cinquante lieues de Paris vivait, il y a quelques semaines, un ouvrier du nom de Haggart, marié depuis dix huit mois. Il avait un enfant de trois mois et travaillait rudement pour vivre. L'ouvrage ayant manqué, le brave homme se décida à aller en chercher à Paris. Son départ fut cruel pour la jeune femme, mais elle se résigna. Pendant quelque temps Haggart écrivit à sa femme, mais il tomba malade et cessa de lui écrire. La jeune femme inquiète pleurait tous les jours. Ne pouvant plus vivre dans cette terrible anxiété, elle entreprit de se rendre à pied à Paris. Elle partit, son enfant dans les bras, vivant d'aumônes, couchant où elle pouvait et mangeant ce qu'elle trouvait. Arrivée à Paris elle se mit à la recherche de son mari. Mais elle était épuisée, elle tomba dans la rue en s'écriant: "je suis rendue au bout, je ne suis plus capable de marcher." La mère et l'enfant furent recueillis et conduits à une station de police où on leur prodigua les soins les plus empressés. Quand la pauvre femme fut revenue, on lui fit raconter son histoire; elle le fit en termes si touchants que ceux qui l'écoutaient avaient les larmes aux yeux. Des personnes charitables ayant eu connaissance du dévouement de cette pauvre femme, vinrent lui offrir de l'argent et promirent de l'aider à trouver son mari. En effet on fit des recherches et on constata que l'infortuné était mort à l'hôpital, la veille de l'arrivée de sa femme à Paris.

—Un Américain quitta sa femme et ses enfants, et alla de Milwaukee à Chicago. Après une absence d'une année, il commença à s'ennuyer et ne put résister à l'envie de revoir sa famille. Il retourna donc à sa maison et fut reçu comme un enfant prodigue par ceux dont il était le père. Après s'être amusé ainsi quelques heures, il demanda à sa femme de consentir à le laisser vivre avec elle, pour l'amour de leurs enfants. Celle-ci lui dit qu'elle ne voulait plus s'exposer à être abandonnée, qu'elle avait renoncé à son mari pour toujours. Celui-ci changea alors de ton; la colère s'emparant de lui, il sortit un pistolet de sa poche, tira sur sa femme et s'envoya lui-même une balle dans le cœur. La femme n'ayant été que ble-sée, lui a survécu.

CRUAUTÉ. — Pendant la famine qui a eu lieu, il y a quelque temps, dans le Maroc, un Juif touché de la misère d'une pauvre femme musulmane qui implorait sa pitié, la reçut chez lui. Mais les Musulmans de l'endroit furent scandalisés de voir une femme musulmane sous le toit d'un Juif. Ils portèrent plainte devant le gouverneur d'Estifa. Celui-ci fit aussitôt venir le Juif et sans lui donner le temps ni la permission de se défendre, il le condamna à la bastonnade. Plus que cela le pauvre

Juif fut cloué au plancher de la prison par les pieds et les mains.

Les consuls européens ayant eu connaissance de cet acte de cruauté, envoyèrent un message au fils du malheureux Juif, lui demandant de se rendre à Tanger. Lorsque le gouverneur barbare apprit ce qui se passait, il fit offrir \$7,000 au fils du Juif s'il consentait à ne pas procéder dans cette affaire. Mais le jeune Israélite repoussa ces propositions et on croit que le cruel gouverneur recevra le châtiment qu'il mérite.

Le nombre des crimes et des sottises que le fanatisme religieux fait commettre dans le monde est incalculable.

—Mademoiselle Isley la propriétaire d'un *lager beer saloon* de Birmingham, avait pour amoureux le capitaine W. Deakin, magistrat de Staffordshire, à qui elle était fiancée. Un certain mercredi mademoiselle Isley annonça au capitaine qu'elle prétendait rompre ses engagements; à quoi l'amant éconduit répondit qu'elle et lui auraient bientôt cessé de vivre. Elle ne prêta pas d'abord d'attention à cette menace, mais elle eut bientôt à constater qu'elle était sérieuse. Le capitaine-magistrat continuait à fréquenter le débit de *lager*, mais il allait autre part boire des liqueurs fortes. Un jour que Mademoiselle Isley était à lui servir sa consommation ordinaire, elle entendit la détonation de deux coups de revolver à elle adressés mais qui ne l'atteignirent pas. Aussitôt après elle entendit un troisième coup et vit rouler le corps du capitaine sur le plancher. Le jury a rendu un verdict de "suicide commis dans un moment d'aliénation."

—Un constable de Londres étant de service la nuit dans une des rues de la capitale anglaise avoisinant la Tamise, entendit, il n'y a pas longtemps, une femme qu'on a su depuis se nommer Mary Jane King, dire de quelque chose qu'elle portait sur son sein "je vais le noyer, je vais le noyer." Il la suivit en ayant soin de cacher la lumière de sa lanterne sourde. Rendue sur un des ponts du fleuve la malheureuse allait jeter son bébé dans le *dock* lorsqu'elle en fut empêchée par un autre constable, averti par la lanterne de son camarade, et qui reçut dans ses bras, au moment où il allait tomber à l'eau, un enfant de six ou sept mois. La femme voulut aussi se lancer dans le *dock*, mais elle en fut empêchée par les constables qui la conduisirent au plus prochain poste. On instruit l'affaire.

UN OURS BIENVEILLANT. — Il vient de se passer un fait bien extraordinaire dans le Muskoka. Un petit garçon de huit ans s'égara dans le bois, il y a quelque temps, en allant cueillir des framboises. On le chercha, mais comme après plusieurs jours de recherche on ne l'avait pas trouvé, on crut qu'il était perdu pour toujours; mais voici ce qui était arrivé. Le petit garçon ne pouvait plus retrouver son chemin, marcha toute la journée et se voyant pris par la nuit, s'introduisit, pour dormir, dans un large trou qu'il aperçut dans le tronc d'un vieux chêne. Il y avait huit jours qu'on le cherchait. Un jour un excellent chien de chasse qui accompagnait les parents et les amis du petit garçon, s'approcha du tronc d'arbre, le flaira et se mit à aboyer. On accourut et on trouva blotti dans le fond du trou et à moitié mort le petit garçon.

On lui fit prendre un peu de lait qu'on avait apporté, et lorsqu'il fut capable de parler, on lui fit raconter son histoire. Il dit qu'il avait passé toutes les nuits dans ce trou d'arbre et que le jour il était sorti pour se nourrir de framboises, mais que depuis deux jours il s'était senti trop faible pour sortir. Comme le temps avait été froid la nuit surtout, on lui demanda comment il avait pu supporter le froid. Il répondit que sous ce rapport là il n'avait pas souffert, car toutes les nuits un gros chien, qui avait le poil très long, était venu se coucher avec lui. "Il était si doux," dit-il qu'il me laissait passer mes bras autour de son cou et dormir entre ses pattes. J'étais très chaudement et je dormais bien. Quand il se faisait jour, il partait et ne venait que le soir." Comme aucun chien tel que celui décrit par le petit

garçon n'existait dans le voisinage et que le trou où on avait trouvé l'enfant était celui d'un ours, on se convainquit facilement que l'animal en question était un ours.

REQUÊTE ADRESSÉE PAR SEIZE VIEILLES FILLES DE CHARLESTON AU GOUVERNEUR DE LA CAROLINE DU SUD.

Qu'il plaise à Votre Excellence. Depuis longtemps nous déplorons nos grâces et nos amabilités auprès des jeunes messieurs de cette localité; mais ils semblent être sourds à la voix de nos supplications.

La principale cause de cette indifférence à notre égard est qu'il sont captivés par l'astuce des veuves qui les enlèvent à notre estime et à notre amour et leur font oublier les gracieusetés de notre jeunesse.

Nous prions donc humblement Votre Excellence, qu'elle daigne nous aider à revendiquer nos droits ainsi outragés.

En conséquence, nous croyons qu'il lui plaira d'ordonner qu'aucune veuve ne puisse convoler sans que nous ayons pu goûter les douceurs de l'hyménée ou du moins que si on leur laisse la liberté d'avoir deux époux, elles paient une forte amende pour une aussi insigne faveur.

Nous supplions Votre Excellence qu'elle daigne en faire autant pour les vieux garçons.

Ce qui nous accable d'avantage de tristesse, c'est que les veuves osent se flatter que leurs mérites sont supérieurs aux nôtres.

Nous osons donc nous bercer de la douce espérance que Votre Excellence ne laissera pas ainsi insulter une partie aussi importante de l'humanité, et qu'elle reconnaîtra enfin la justesse de nos plaintes.

Nous sommes portées à croire que ces seize vieilles filles auraient hautement approuvé l'édit d'un roi du Portugal qui défendait à une veuve de 50 ans de se remarier avec un jeune homme sous prétexte que celui qui épousait une veuve était un dissipateur qui privait ses héritiers de ses biens.

**Commerce et industrie.**

C'est avec plaisir que nous faisons connaître aujourd'hui un établissement qui en peu d'années est devenu très florissant. Nous voulons parler de la manufacture de tabac de M. A. D. Porcheron. M. Porcheron créait cet établissement, il y a huit ou neuf ans, avec des moyens assez limités. Il n'employait que trois hommes et savait qu'il était difficile de faire son chemin dans une industrie déjà encombrée.

Mais les tabacs qu'il fabriqua furent tellement appréciés, que bientôt on les demanda partout. Aujourd'hui M. Porcheron emploie un grand nombre de mains et sa clientèle se recrute parmi les meilleures maisons de commerce de gros non-seulement de Montréal mais de la campagne. Il reçoit des commandes de toutes les parties du Canada et même des pays étrangers. M. Porcheron n'emploie que les meilleurs tabacs de la Virginie et de la Caroline du Nord, de vieux tabacs surtout, et il sait satisfaire tous les goûts et toutes les bourses.—Voir l'annonce.

LA MAISON DEBLOIS & CIE.— Cette maison ou usine se compose de MM. Onésime Deblois et Ed Bernier. M. Deblois fonda cet établissement, il y a quinze ans avec M. Plaute. Il est en société avec M. Bernier depuis trois ans. Il est peu de maisons aussi connues dans une grande partie de la province de Québec. A Montréal comme à la campagne, MM. Deblois & Cie ont travaillé pour les fabriques, les communautés, les plus riches propriétaires. Ils ont couvert les édifices du Parlement à Québec, le marché Bonsecours, le marché Papineau, l'immense maison des Sœurs Grises, des églises et des clochers etc. Leurs ouvrages sont fort estimés. Leur établissement va de la rue St-Laurent à la rue St-Urbain et a 157 par 27. MM. Deblois & Cie ont employé jusqu'à 75 mains et ils paient des gages considérables.—Voir l'annonce.

FEUILLETON DE "LA TRIBUNE"

Mademoiselle de Scudéri.

CHAPITRE I.

(Suite.)

L'inconnu poussa un profond soupir, et, jetant sur la Martinière un coup d'oeil effroyable, saisit son stylet. La pauvre femme recommanda en silence son âme au Seigneur, mais conserva sa fermeté, et regarda fixement l'étranger, en même temps qu'elle s'appuyait plus fortement contre la porte de la chambre par laquelle il devait passer pour arriver à mademoiselle de Scudéri.

— Laissez-moi voir votre maîtresse, s'écria-t-il encore une fois. — Faites ce que vous voudrez, répliqua la Martinière, je ne bouge pas d'ici ! Accomplissez la méchante action que vous avez commencée : vous mourrez d'une mort honteuse sur la place de Grève comme vos ignobles complices.

— Ah ! vous avez raison, la Martinière, dit l'étranger, je suis armé comme un meurtrier, j'ai l'air d'un maudit brigand ! Mais ceux que vous appelez mes complices ne sont pas exécutés, non ils ne le sont pas !

En prononçant ces mots, il jeta un regard farouche sur la pauvre femme, et tira son poignard.

— Jésus ! s'écria-t-elle, attendant le coup de la mort.

Au même instant, on entendit dans la rue un cliquetis d'armes et le bruit de pas de chevaux.

— La maréchassée ! la maréchassée !... Au secours ! au secours ! s'écria la Martinière.

— Misérable femme tu veux donc ma mort ?... Eh bien, à présent, c'en est fait, c'en est fait ; prends, prends, donne ceci à ta maîtresse, cette nuit même... demain, si tu veux... "

L'étranger en murmurant ces mots à voix basse, avait arraché le flambeau à la Martinière, éteint la bougie, et déposé une cassette entre les mains de l'honnête servante.

La Martinière était tombée sur le plancher ; elle se releva avec peine, et, s'avancant à tâtons dans l'obscurité, parvint à regagner sa chambre, où elle tomba, sans force, sur un fauteuil, hors d'état de prononcer une parole.

Tout à coup elle entend tourner la clef à la porte d'entrée, qu'elle avait laissée dans la serrure. La porte est de nouveau fermée, et l'on approche à pas légers et incertains de sa chambre Clouée sur son siège, incapable de se mouvoir, elle s'attend à tout ce qu'il y a de plus affreux ; mais quelle est sa surprise, lorsque la porte s'ouvre, et qu'à la lueur de la lampe, la Martinière reconnaît l'honnête Baptiste, dont le visage lui semble pâle comme un lincol et tout à fait décomposé !

— Au nom de tous les saints, s'écrie-t-il, dites-moi, dame Martinière, que s'est-il passé ? Ah ! la frayeur, la frayeur ! Je ne sais ce que c'était, mais cela m'a fait malgré moi, quitter la danse, hier soir. J'entre dans la rue. Je me dis : Dame Martinière a le sommeil léger ; elle m'entendra si je frappe doucement à la porte de la maison, et me laissera entrer. Voilà qu'une forte patrouille arrive à moi, cavalier fantas-

sins armés jusqu'aux dents, et ne veut pas me laisser aller plus loin. Par bonheur, Desgrais, le lieutenant de maréchassée, qui me connaît bien, était là. — Comment, Baptiste, me dit-il tandis qu'on me tenait la lanterne sous le nez, c'est toi ! D'où viens-tu ainsi au milieu de la nuit ? Reste sagement au logis, et tâche de le bien garder. Ici, la place n'est pas sûre : nous espérons faire encore cette nuit une bonne prise. Vous ne sauriez vous imaginer, dame Martinière, comme ces paroles m'agitèrent le cœur. Je m'avance sur le seuil de notre demeure : un homme, enveloppé dans un manteau, en sort avec précipitation, un poignard étincelant à la main, et me renverse. La maison est ouverte, la clef est dans la serrure : dites-moi ce que tout cela signifie."

La Martinière, revenu de sa mortelle angoisse, lui raconta ce qui s'était passé. Elle descendit avec lui dans le vestibule, et ils trouvèrent le flambeau que l'étranger avait jeté sur le plancher en s'enfuyant.

— Il n'est que trop certain, dit Baptiste, que notre demoiselle devait être volée cette nuit et égorgée. Cet homme savait, ainsi que vous me l'avez raconté, que vous étiez seule avec elle ; il savait même qu'elle veillait encore, occupée à ses écrits. C'était sans doute un de ces maudits scélérats qui pénètrent dans l'intérieur des habitations et recueillent, avec une artificieuse habileté, tout ce qui peut les aider à exécuter un de leurs diaboliques projets. Eh ! j'y pense, dame Martinière, cette cassette, nous devrions la jeter à l'endroit le plus profond de la Soine. Qui nous garantit que quelque misérable ne trame pas un complot contre notre chère maîtresse, et qu'en ouvrant cette cassette elle ne tombera pas morte, comme le vieux marquis de Tournay en décachetant la lettre que lui avait remise une main inconnue ?

Après de longues délibérations, les deux fidèles serviteurs résolurent de raconter, le lendemain matin, à mademoiselle de Scudéri, tout ce qui s'était passé, et de lui remettre la mystérieuse cassette, en la priant de l'ouvrir avec les précautions convenables. Tous deux, en se rappelant, dans chacun de ses détails, l'apparition de l'étranger suspect, se persuadèrent qu'il devait y avoir en jeu un secret particulier qu'ils ne pouvaient pénétrer eux-mêmes, et dont l'explication devait être abandonnée à leur maîtresse.

CHAPITRE II.

Les inquiétudes de Baptiste étaient bien fondées. A cette époque, Paris était le théâtre des crimes les plus affreux, et les inventions les plus sataniques de l'enfer facilitaient les attentats.

Un apothicaire allemand, nommé Glazor, le meilleur chimiste de son temps, s'occupait d'expériences d'alchimie, selon l'usage d'un grand nombre de gens de sa profession. Il croyait trouver la pierre philosophale, et un Italien, nommé Exili, s'était associé à ses recherches.

(A continuer.)

REPUTATION FAITE.

**BONNES MARCHAN I E**  
ET  
**BON MARCHÉ**  
A l'Enseigne de la  
**BOULE BLEUE**  
—285—  
**RUE ST. LAURENT**  
Grand Magasin de  
**CYRIAC FILIATRAULT.**

M. Filiault a fait ses preuves. N'ayant pas de loyer à payer, et important directement ses marchandises d'Europe, les Etats-Unis et du Canada, on sait qu'il vend à aussi bon marché que les marchands en gros.  
On trouve tout ce qu'on veut chez M. Filiault, les assortiments les plus complets de marchandises pour hommes et pour dames, comprenant ce qu'il y a de mieux en draps, casimires, serges, tweeds, cachemires, châles, chappes, crêpes, les lainages les plus nouveaux. Ceux qui vont une fois au magasin de M. Filiault y retournent.  
Montréal 23 Oct. 1880. cm—1

**F. DRAPEAU**

**PLOMBIER,**

**ATELIER DE FERBLANTERIE**

Lampes, Huiles de Charbon, etc.

**118 GRANDE RUE**  
**ST. LAURENT 118**  
**MONTREAL.**

M. DRAPEAU se charge de tout ouvrage, tel que Couverture en Ardoise, en Ferblanc, en tôle galvanisée, et toutes espèces de Réparations à des Prix TRÈS MODÉRÉS.

Spécialité pour la pose et le réparation des Fournaises à l'eau chaude, des Fournaises à l'air chaud, et des Fournaises à l'eau chaude et à l'air chaud combinées.  
Montréal 23 Octobre 1880. cm—1

**TABACS ! TABACS !!**  
**GRAND SUCCES !**

Partout on demande le tabac fabriqué par M. Porcheron.

Ce tabac est préparé d'après un nouveau système, enveloppé avec soin et ne ressemble nullement aux autres tabacs qu'on offre en vente. Je suis convaincu qu'il fera les délices de tous les fumeurs qui sauront l'apprécier à sa juste valeur.

LE "TABAC PRESSE "GLADSTONE" préparé avec le meilleur tabac de la Caroline du Nord, pas trop fort et d'une odeur agréable. Préparé en jolis paquets d'un 1/2 livre.

LE "BRISTOL" préparé avec le meilleur tabac de la Virginie, pas trop fort, excellent arôme, apprécié de tous les fumeurs.

LE "UNITED BRAND," tabac de la première qualité.

LE "ROYAL MIXTURE," composé de tabac pressé et de honey dew. Ce mélange répond au goût de tous les amateurs de tabacs mêlés.

"THE AERIAL," bright navy No. 1, 3 chs., vendu en boîte. Chaque morceau porte un écusson sur lequel sont gravées trois lettres "A. D. P." Cette qualité est spécialement recommandée par un saveur et son prix modéré. Essayez-le.

**A. D. PORCHERON.**

22 & 24, St. George, Montréal.

Montréal, 23 Oct 1880. fm

**Payette & Bourgeault**

**LIBRAIRES**

**250, RUE ST. PAUL, 250**

**NOUVEAUX OUVRAGES CLASSIQUES**

PAR

**E. ROBERT, Clerc de St. Viateur.**

Approuvés par le Conseil de l'Instruction Publique.

Grammaire et Exercices... \$3 75

" Élémentaire [partie de l'élève] dz 1.50

" " [partie du maître] [Ex] 0.65

Ex. de la Gram. Élém. [partie de l'élève] dz 2.40

Grammaire complète..... dz 3.00

Exercices de la Grammaire complète [Partie de l'élève]..... dz 3.00

Exercices de la Grammaire complète, [Partie du maître]..... Ex 0.55

Dictées Graduées et Raisonnées, [1ère année]..... Ex 0.38

Méthode de Style et de Composition.

Livre de l'Élève, (1ère année) dz \$3.60

" du Maître, " Ex 0.75

" de l'Élève, 3me " dz 3.60

" du Maître, " Ex 0.72

Montréal, 23 Octobre 1880. --

1880.

**ETABLISSEMENT DE T. CRE IER**

**FONDERIE STE. MARIE.**

Manufacture considérable

**DE POELES, FOURNAISES, POELES**

DE CUISINE ET DE PASSAGE.

**FOURNAISES LES PLUS MODERNES**

**A AIR CHAUD.**

**COUVERTURES DE MAISON**

EN TOLE GALVANISEE ET EN FERBLANC.

**Ustensiles de Ménage et Ouvrages de toutes sortes en ferblanc.**

L'établissement est connu pour la solidité et la bonne qualité de ses produits.

FONDERIE aux Nos. 95, 97 et 99, Rue Craig.

MAGASIN et BUREAUX : 539, Rue Craig, 23 octobre 1880. cm—1

**POUDRE CORYZINE**

DE

**LAVIOLETTE ET NELSON,**

**MONTREAL.**

Pour la guérison rapide du Rhume de cerveau. Cette poudre enlève immédiatement l'acuité du mal, rend la liberté de la respiration et prévient le rhume de poitrine, suite naturelle du coryza.

On aspire cette poudre par le nez comme du tabac ; elle agit sans provoquer ni étournements, ni irritations d'aucune sorte.

**DIRECTIONS.**

Cinq à six prises aspirées fortement à cinq minutes d'intervalle, et ensuite une prise toutes les heures jusqu'à guérison.  
Prix : 25 cts, la boîte.  
23 octobre 1880. aa—1

**O. DEBLOIS & CIE.,**

Fabricants de

**DALLES, DALLOTS ET CORNICHES**

EN TOLE GALVANISEE

Couvertures en Ardoise et autres Métaux, etc.

**OUVRAGES EN PLOMB, GAZ ET FOURNAISES.**

**ORNEMENTS EN TOLE GALVANISEE.**

Bureau : 280 Rue St. Laurent

**ATELIER :**

207, Rue St Charles Borromée, MONTREAL.

Montréal 23 Oct. 1880. fm.

**TRENTE ANNEES DE SUCCES.**

**PRESCRIPTION DU DR. NELSON**

Infailible dans le traitement des

**BRONCHITES, RHUMES, ASTHME, ENROUEMENT, ETC.**

Prix : 25 cts. la bouteille.

En vente chez LAVIOLETTE ET NELSON, 209, Rue Notre-Dame, et dans toutes les Pharmacies.

23 octobre 1880. aa—1

**LONGPRE & DAVID**

**AVOCATS,**

Coin des rues Notre-Dame et St. Vincent,

A. B. LONGPRE, L. O. DAVID.

**EPICERIES DE FAMILLES**

Fondée en 1850.

**GRAVEL FRERES**

Coin des Rues

**CRAIG ET ST. LAURENT**

On trouve toujours à cet établissement un assortiment complet

**D'EPICERIES FRAICHES**

et de première qualité, y compris ce qu'il y a de mieux en fait de

**VINS, LIQUEURS, COGNAC, ETC.**

Les fromages Gruyère de la maison Gravel sont bien connus. Les vins pour malades ont une grande réputation et sont recherchés dans les hôpitaux Commandes sollicitées. Effets livrés à domicile. Célèbres Fromages de Lembourg, nouvellement arrivés.  
Montréal 23 Oct. 1880 cm—1

**UNE INDUSTRIE NATIONALE.**

**VIGNOBLE BEACONSFIELD**

Raisin Canadien cultivé à Beaconsfield (Pointe-Claire) près de Montréal. Produit canadien incomparable. Les commencements remarquables d'une industrie qui a fait la fortune de la France.

Expériences faites par des centaines de personnes de la culture de la Vigne Beaconsfield.

**RAISIN BEACONSFIELD**

Demandé partout.

Visites au Vignoble Beaconsfield sollicitées par les propriétaires, MM. Menzies & Cie, étant toujours heureux de faire voir les résultats extraordinaires qu'ils ont obtenus, et de donner tous les renseignements désirés. Il y a toujours quelqu'un sur les lieux pour recevoir les visiteurs.

S'adresser par lettre à

**MM. MENZIES & CIE.**

Vignoble Beaconsfield.

**BEACONSFIELD (Pointe Claire).**

Au bureau à Montréal, }  
No. 15 rue Ste Thérèse. }  
Montréal 23 Oct. 1880. aa—1

**I. A. BEAUVAIS**

Invite ses amis et le public en général à bien vouloir lui rendre une visite. Il est impossible de voir ailleurs un assortiment plus complet.

On voit dans ses Vitrines toutes les **ETOFFES** qui ont obtenu les premiers Prix à l'Exposition de 1880.

Rien de plus beau que ces Marchandises et la Maison Beauvais est la seule où on peut se procurer ces marchandises. Les patrons et les couleurs sont bien assortis et les prix sont très modérés. Mais M. Beauvais ne vend que pour

**ARGENT COMPTANT.**

Que tous ceux qui veulent avoir un habillement *fashionable* et à bon marché,

**COUPE GARANTIE,**

se rendent au

**No. 190, RUE ST. JOSEPH.**

Montréal, 23 Oct. 1880. aa—1

Geoffrion, Binfret, Laviolette & Dorion,  
**AVOCATS,**

**No. 24, RUE ST. JACQUES,**

au-dessus de la Banque Ville Marie.

Montréal, 23 Oct. 1880. aa—1